



OIAC

Conférence des États parties

Onzième session
5 – 8 décembre 2006

C-11/DEC.2
5 décembre 2006
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

DÉCISION

PARTICIPATION D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES, D'INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET D'AUTRES ORGANISMES INTERNATIONAUX À LA ONZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES

La Conférence des États parties,

Rappelant les articles 31 et 32 de son règlement intérieur,

Approuve la participation à la onzième session de la Conférence des États parties des organisations internationales, des institutions spécialisées et des autres organismes internationaux énumérés dans l'annexe ci-jointe.

Annexe :

Liste des organisations internationales, des institutions spécialisées et des autres organismes internationaux admis à participer à la onzième session de la Conférence des États parties



Annexe

**LISTE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, DES INSTITUTIONS
SPÉCIALISÉES ET DES AUTRES ORGANISMES INTERNATIONAUX
ADMIS À PARTICIPER À LA ONZIÈME SESSION DE
LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES**

1. Organisation des Nations Unies
2. Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies
3. Conseil de l'Union européenne
4. Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
5. Ligue des États arabes
6. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
7. Organisation internationale pour les migrations
8. Comité international de la Croix-Rouge

--- 0 ---